



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 11480

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'évolution des cas d'infarctus du myocarde en France. En effet, le Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) paru le mardi 6 novembre 2012 fait part de la baisse régulière du nombre de personnes hospitalisées pour un infarctus du myocarde, en 2002 et 2008 (-7,4 % sur la période). En 2008, 56 100 personnes ont été hospitalisées pour infarctus du myocarde en France : 37 200 hommes et 18 900 femmes. Le nombre de cas a nettement diminué chez les personnes de plus de 65 ans (- 13,6 %) mais a augmenté chez les plus jeunes (+ 3,6 %). Mais si l'on tient compte de l'augmentation de la population et de son vieillissement, le taux des patients hospitalisés pour infarctus a diminué pendant cette période de 17,2 %. Depuis 20 ans, le nombre de décès suite à un infarctus est également en baisse, grâce à l'effort de prévention et à l'amélioration des traitements (thrombolyse et angioplastie). Cette tendance positive ne concerne pas les femmes de 35 à 54 ans, pour qui l'attaque cardiaque est en augmentation nette depuis quelques années. Il semble désormais primordial d'intensifier l'effort à destination des femmes, souvent encore exclues du dépistage et de la prévention du risque coronarien. Trois facteurs de risque vasculaire ont eu une évolution préoccupante en France au cours de la dernière décennie et pourraient être responsables de l'augmentation des infarctus du myocarde chez les femmes : le tabac, le diabète et l'obésité. Des facteurs psychosociaux, comme la dépression ou le stress pourraient également entrer en compte dans les facteurs de risque des primo-infarctus. Il apparaît que la mortalité des femmes après un infarctus est plus importante que celle des hommes. « La réduction des hospitalisations pour infarctus chez l'homme est liée, entre autres, à la baisse du tabagisme chez eux, (65 % de fumeurs en 1965, 30 % aujourd'hui) », assure le professeur Daniel Thomas de la Pitié-Salpêtrière. " L'augmentation du tabagisme chez les femmes (10 % en 1965, 30 % aujourd'hui) contribue à expliquer la hausse des infarctus ". Ainsi, il lui demande les opportunités qui pourraient s'offrir au Gouvernement et les mesures qu'il envisage pour favoriser la prévention et le dépistage du risque coronarien chez les femmes, particulièrement vulnérables selon l'étude disponible.

Texte de la réponse

La situation de la mortalité cardio-neurovasculaire en France est globalement favorable avec une baisse importante et régulière de la mortalité cardio-neurovasculaire sur plusieurs décennies, et un taux de mortalité le plus faible d'Europe, avec toutefois un très fort écart entre hommes et femmes, et la persistance d'inégalités sociales ou territoriales. Parmi les signaux préoccupants, figure une augmentation de 12,5 % des hospitalisations pour infarctus du myocarde chez les femmes de moins de 65 ans, sur la période 2000-2009, selon les données publiées par l'Institut de veille sanitaire en 2012. Cette évolution défavorable est à mettre en parallèle avec l'augmentation conjointe du cancer du poumon chez les femmes (+ 5,3 % d'augmentation annuelle entre 2005 et 2012) et reflète, entre autres, les conséquences depuis longtemps annoncées du développement du tabagisme chez les femmes. C'est pourquoi la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes s'est engagée résolument, avec la présentation, en septembre 2014, du plan national de réduction du tabagisme, dans une nouvelle étape de la lutte contre ce fléau. Les témoignages et conclusions relatives à la santé des femmes rassemblés par les Etats généraux du coeur et consignés dans le livre blanc

d'octobre 2014 trouveront leur déclinaison dans la stratégie nationale de santé et le projet de la loi de modernisation de notre système de santé. Cela concerne notamment la promotion de la santé, renforcée dès l'enfance par le parcours éducatif en santé, ainsi que l'organisation territorialisée du parcours de soins conçu pour répondre aux défis des maladies chroniques.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11480

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6553

Réponse publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3897